



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>35341</b>	<b>De M. Jean-Charles Larssonneur</b> ( Agir ensemble - Finistère )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
<b>Rubrique</b> > femmes	<b>Tête d'analyse</b> > Marché public 3919	<b>Analyse</b> > Marché public 3919.
Question publiée au JO le : <b>29/12/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Charles Larssonneur interroge Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur l'ouverture à la concurrence de la ligne d'écoute du 3919, dédiée aux femmes victimes de violences. Créée en 1992 par la fédération nationale solidarité femmes (FNSF) et gérée par cette dernière, le 3919 violence femmes info constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences. S'appuyant sur un partenariat avec les principales associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes, il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Afin que la plateforme téléphonique soit accessible 24 heures sur 24, le « Grenelle des violences conjugales » prévoit qu'un appel d'offres soit lancé. Constatant que les associations sont inquiètes de ce marché public, il souhaite donc savoir comment le Gouvernement entend garantir la qualité du service dans le cahier des charges.